

Briller par son audace

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 mai 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-05-202 / DEMANDE DE SOUMISSION POUR ASPHALTAGE RANG LA

CONSIDÉRANT le Programme Triennal d'immobilisations (PTI) adopté en séance extraordinaire le 20 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'Asphaltage de la route la coupe à la limite de Saint-Rosaire et du rang 10 ont été prévus dans le cadre du PTI pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QU'IL y lieu de procéder à un appel à soumission public en vue d'obtenir la meilleure offre au moindre cout et de qualité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général monsieur Karl Péguy Saint-Fort à solliciter des soumissions publiques par l'entremise du site SEAO pour l'asphaltage de la route la Coupe pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « ASPHALTAGE DE LA ROUTE LA COUPE ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 8 mai 2024.

Karl Péguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier

Tél.: 819 353-3450 www.msvalere.qc.ca Téléc.: 819 353-3459

stvalere@msvalere.qc.ca

et sa région

